

PROPOSITIONS

La commune de Floërmel bénéficie d'un patrimoine architectural important tant dans le centre urbain que dans la campagne et également de sites qui, sans être d'un intérêt exceptionnel, ont cependant suffisamment de charme pour que l'on prenne soin de les conserver et les aménager.

Comme on l'a vu, nous avons volontairement scindé cette étude en deux parties (Urbaine et Rurale), la ville ayant des solutions d'aménagement bien spécifiques.

La ville a un centre historique particulièrement important et relativement bien conservé à l'intérieur de l'ancienne enceinte, malgré les destructions des bombardements de 1944. Il est un peu dommage que les flots reconstruits après la guerre soient desservis par de larges rues qui contrastent (en mal) avec l'étroitesse des ruelles anciennes.

Nous n'avons pas de suggestions particulières à faire en ce qui concerne le centre historique sauf l'exposition de principes généraux tels que :

- éviter de défigurer une maison ancienne au rez-de-chaussée par l'ouverture d'une grande vitrine,

- s'il y avait des reconstructions proches du centre, limiter la hauteur à deux étages.

A la périphérie, la ville s'étend actuellement beaucoup au Sud et à l'Ouest. Le lotissement à l'Est de la route de Vannes\*, fait de petits collectifs et de maisons individuelles, est bien dissimulé dans un repli de terrain par des arbres. Par contre le lotissement de la Pérouse, au sommet de la colline, est trop voyant, de par sa situation dans une campagne elle-même trop nue, et le crépi trop blanc des maisons : il serait nécessaire de le masquer par un rideau de verdure.

En ce qui concerne l'architecture religieuse rurale, les édifices sont peu importants, excepté la chapelle Saint Marc de Malville et la chapelle Saint Antoine, inscrites toutes deux à l'Inventaire supplémentaire. La seconde, dominant la campagne au Sud, est encore dans son environnement intact. Il est très important que les lotissements, gagnant vers le Sud, n'envahissent pas l'espace privilégié de la chapelle. On peut également souhaiter que la restauration aboutisse rapidement, car c'est actuellement une chapelle morte.

La chapelle de la Croix Marie est également intéressante, avec ses belles sablières sculptées et datées. Elle devrait être protégée par classement ou inscription à l'Inventaire supplémentaire, ne serait-ce que pour protéger sa situation solitaire à l'angle d'un champ.

La chapelle Saint Joseph au Roc Brien n'est pas un édifice remarquable mais elle est implantée dans un hameau peu remanié et entouré de verdure. A ce titre, il convient qu'elle soit protégée avec le hameau.

Quant à la chapelle Saint Denis, à l'Ouest de la ville, sa situation dans les faubourgs sur une route départementale la met à la merci d'une modification de tracé de route. Sa protection dès lors devient impérative.

---

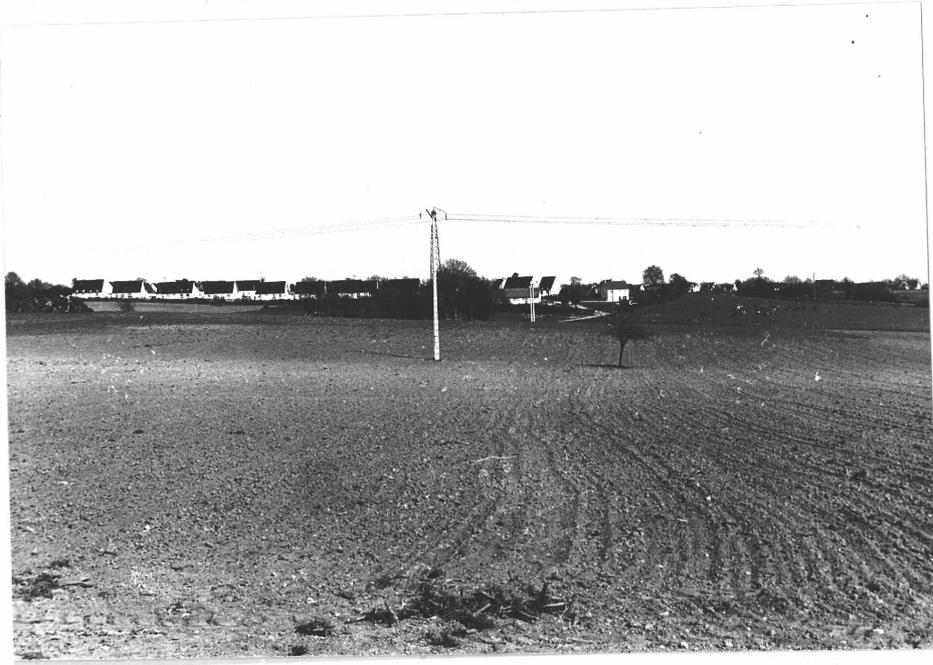
\* Les entrées de la ville sont traitées dans la partie agglomération.

L'architecture noble est la principale richesse de la campagne ploërmelaise. Exceptionnellement conservée (une vingtaine de manoirs, six maisons assimilées), malgré des remaniements qui ont parfois défiguré les logis, il importe que la commune et les propriétaires prennent conscience de l'importance qu'il y a à préserver ce riche patrimoine, en évitant des adjonctions trop voyantes, l'ouverture de grandes baies de ciment sur la façade principale ou même <sup>des</sup> destructions complètes.

Ces principes valent également pour l'architecture rurale en général. Celle-ci, qui n'a pas dans l'ensemble une grande qualité architecturale, est surtout intéressante pour son implantation en hameaux, dans un cadré naturel heureusement préservé par le remembrement. Certains hameaux devront être spécialement respectés : Le Roc Brien (partie centrale), Bezon (qui subit actuellement une vague de construction ou d'aménagement très préjudiciable à son intégrité) Travoléon etc..

Le remembrement a dans l'ensemble beaucoup nui à la qualité esthétique de la campagne de Ploërmel, très vallonnée. En effet, en détruisant le bocage, les talus et arbres, il fait apparaître les courbes du terrain, sèches et sans grâce parce que trop nues. L'aridité des grands champs cultivés à l'Ouest de la ville produit un effet sinistre. Il est hélas un peu tard pour tenter d'y remédier; qu'au moins l'on préserve les sites subsistant le long des ruisseaux du Ninian, les quelques parcelles de bois dans le Sud-Ouest et l'Est (Malville) de la commune, et, les landes d'ajoncs (vallée du Ninian surtout).

Des <sup>si</sup> propositions sont étudiées en tête de chaque chapitre



28/36 - Chaque agglomération voit de nos jours sa périphérie se couvrir de constructions modernes, implantées en lotissements. Ici, le lotissement de la Pêrouse aperçu de la croix de la Ville-Rehel. On le voit d'autant mieux qu'il est situé sur une hauteur et que le remembrement a dénudé la campagne environnante.

Notre but n'est pas de critiquer, mais d'exiger certains impératifs quant à l'implantation, au volume, aux couleurs et à l'environnement immédiat de ces édifices. Le plus grand excès étant ici l'implantation sur une hauteur, il s'avèrerait de masquer le lotissement par un rideau végétal et d'inciter les habitants à soigner particulièrement leurs jardinets par des plantations.



150/1 - Petit manoir englobé parmi des constructions modernes, dans le faubourg Guibourg.

Ses matériaux de construction, son architecture contrastent fortement avec les maisons qui l'entourent. Il serait très souhaitable de protéger plus efficacement l'environnement immédiat d'un tel édifice.



62/8 - Vue générale Nord-Est du hameau de La Ville-Pelerin.

Situé sur une petite hauteur, au milieu d'une campagne hélas trop dénudée par le remembrement, il a conservé son écran de verdure. Sauf la maison que l'on aperçoit par malheur au premier plan, l'adaptation au cadre naturel (retouché par le remembrement) est parfaitement réussie. Elle est due à la simplicité des masses et à la discrétion des teintes (utilisation des matériaux traditionnels de construction).

Le même commentaire peut être fait pour de nombreux hameaux de Ploërmel, ayant au premier plan une construction moderne ou remaniée portant atteinte à l'harmonie de l'ensemble. Quand celle-ci est irrémédiable, il reste à entourer l'édifice d'un rideau de verdure et à l'enduire d'un crépi neutre ; mais mieux vaut dorénavant prévenir.



42/11 - Paysage rural remembré entre les rochers et le hameau de La Ville-Bouquais. La vue est prise des rochers (site classé. cf. page      ).

La sinistre impression de nudité qu'a laissé en certains lieux (cf. pages 221 et 223 ) le remembrement n'apparaît pas ici, des arbres venant rompre par endroits la monotonie du paysage agraire. Ils ombragent comme auparavant le hameau de La Ville-Bouquais qui apparaît dans le lointain. On ne saurait trop conseiller ainsi de conserver aux hameaux leur écran de verdure et de limiter la nudité des champs.



40/SN(37) - LA VILLE REHEL - Accès Nord. Vision traditionnelle d'un hameau : De couleur neutre (gris et brun), les toits se marient agréablement avec la végétation.



27/33 - Elévation Sud de l'alignement Nord-Sud. Parfait exemple de mauvais remaniement d'une maison ancienne : volume augmenté par le rehaussement du mur, ouvertures agrandies, crépi agressif.



131/8 A - Maison 1 à LA VILLE-AU-VY . Élévation antérieure Ouest.  
Cette maison isolée, à étage dans le comble, est la seule de la  
campagne ploërmelaise à posséder une maçonnerie très soignée :  
les pierres de schiste sont disposées en lits réguliers sur la  
façade.

Lors d'un remaniement, la porte du rez-de-chaussée a été transformée  
en fenêtre, celle-ci devenant porte à son tour. La disproportion  
entre ces deux baies rompt actuellement l'équilibre entre les pleins  
et les vides. Défaut à éviter.

A déplorer aussi, le linteau de ciment qui couvre la fenêtre en  
remplacement du linteau primitif, semblable à celui de la porte.